

Tarifs de facturation horaire au 01/01/2018

(Sans matériel ni produits fournis)

Le mode d'intervention est de la mise à disposition

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition le prestataire de service (SIME) reste l'employeur

Exonération de T.V.A selon l'Art.261 du CGI

	Particuliers
Ménage	18,40 €
Jardinage	
Taille petite haie	18,40 €
Manutention	18,40 €
Bricolage	19,84 €
Lessivage	19,84 €

Seuls les particuliers ont droit à une déduction fiscale à hauteur de 50% des sommes versées.

Attestation fiscale pour une intervention de 2 Heures maximum.

Cotisation annuelle de 17€

Frais de déplacement : 0,40€ du kilomètre pour toute distance entre l'association et le lieu de mission supérieur à 10 Km.

Les heures travaillées les jours fériés sont majorées de 100% (facturées double).

« Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur qu'il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui en fait la demande »